



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 14 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 07 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Présents :

| | | |
|-------------------|---------------|------------------------|
| COIGNARD Ronan | MULLER Sarah | GARCIA Déborah |
| AUBERT Jean-Marie | AUBRY Gwenaël | LE BOURHIS Jean-Pierre |
| AUBERT Joëlle | COAT Alain | SAILLARD Loïc |

Secrétaire de séance : M. Loïc SAILLARD

Absents excusés : Edmond GORTAIS (pouvoir à D. Garcia), Gilles LURETTE (pouvoir à J.M. Aubert), Yann LEGLOAHEC (pouvoir à S. Muller), Nicolas MEZZALIRA (pouvoir à R. Coignard), Philippe VIMAL DU MONTEIL

**N° 01/06/2018 - CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018 :
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du mardi 15 mai 2018.

**N° 02/06/2018 – PROGRAMME DE VOIRIE 2018 :
Validation des devis**

Vu l'inscription des crédits au budget primitif communal de l'année 2018,
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie en agglomération et hors agglomération,

M. Jean-Marie AUBERT, présente à l'assemblée délibérante les secteurs retenus ainsi que les deux devis reçus (quatre entreprises consultées),

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, de retenir :

- L'entreprise POMPEI pour les travaux de voirie en agglomération
- L'entreprise EIFFAGE pour les travaux de voirie hors agglomération

Et autorise le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les devis correspondants. Les crédits seront prélevés sur la section d'investissement du budget communal.

**N° 03/06/2018 – ECOLE SAINT LAURENT :
Contrat d'association**

Vu le contrat d'association n°351 CA conclu entre le Préfet du Morbihan et l'Ecole Primaire Privée Mixte St Laurent prévoyant la participation de la commune aux charges de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour l'ensemble des élèves,

Pour l'année 2017, le coût de fonctionnement pris en charge par la commune pour un élève scolarisé à l'Ecole Publique du Taureau Bleu s'élève à :

- 888.58 € pour un élève en maternelle,
- 277.97 € pour un élève en élémentaire

La participation communale à verser à l'Ecole St Laurent, pour l'année scolaire 2017 /2018 se compose comme suit :

| | |
|--|-------------|
| - Maternelles : 16 enfants x 888.58 € = | 14 217.22 € |
| - Elémentaires : 23 enfants x 277.97 € = | 6 393.27 € |
| | ----- |
| | 20 610.50 € |

Il convient de déduire de ce montant les dépenses déjà prises en charge par la commune (18 059.12 €) ainsi que l'acompte (de 1 461.49 €) déjà versé à l'association, conformément à la délibération du 9 mai 2017. Le solde restant à verser à l'OGEC de l'Ecole St Laurent est donc de : 1 089.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par 10 voix pour et 3 abstentions,

- De valider le bilan 2017
- D'autoriser le Maire à verser à l'OGEC le solde restant dû, soit 1 089.89 €, les crédits ayant été inscrits au budget primitif 2018 de la commune.

**N° 05/06/2018 – COMMERCE MULTI-SERVICES :
Demande de travaux**

M. le Maire fait lecture du courrier déposé par Mme Sandrine ROBERT concernant une demande de travaux dans les locaux de l'épicerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par 9 voix pour et 4 abstentions :

- D'émettre un avis favorable à l'acquisition d'un film pour vitrage, permettant de rejeter l'énergie solaire
- D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant
- D'inscrire les crédits en section d'investissement du budget communal.

**N° 06/06/2018 – GARDERIE PERISCOLAIRE :
Tarifs et règlement**

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2018 permettant la mise en œuvre des statuts de Ploërmel Communauté,

Vu qu'au regard des compétences retenues, la gestion de la garderie périscolaire revient à la commune à compter du 01 septembre 2018,

Il est nécessaire de fixer les modalités d'organisation du service « garderie », à savoir :

- Tarifs applicables
- Règlement de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De fixer le tarif à 0.50 € la demi-heure de garderie (goûter inclus)
- D'établir un règlement commun avec le service de restauration scolaire.

N° 07/06/2018 – CANTINE : REGLEMENT

M. le Maire propose à l'assemblée de revoir le règlement du restaurant scolaire actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'autoriser Le maire à modifier le règlement actuellement en vigueur, et d'établir un règlement commun à l'ensemble des services périscolaires communaux.

N° 08/06/2018 – COMPAGNIE TERRAIN VAGUE : DEMANDE DE SALLE

M. Le Maire présente à l'assemblée la demande de mise à disposition d'une salle, déposée par Compagnie TerRain'vAgué, pour son atelier photographique (saison 2018 / 2019).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, décide de proposer à l'association, la maison des associations, avec un écran de projection, au tarif de 10 € la soirée.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan de développement communal : le conseil municipal souhaite qu'un deuxième scénario soit proposé avec des secteurs moins denses.
- Journée Patrimoine en marche - 30 juin 2018 : présentation du programme
- Breizh Cop : une animation est prévue en salle Mairie le 11 juillet à 20 h 30.
- Réunion publique sur le thème des déchets : 12 juillet 2018 à 20 h 30 - Espace EON de l'Etoile
- Mairie : prévoir le remplacement des stores
- CPIE - séjour été : l'association demande l'utilisation d'une salle de classe et de la salle du restaurant scolaire.

- Tables de pique-nique : prévoir l'achat de deux nouvelles tables.
- Fête de la musique : se déroulera sur le site du terrain de camping le samedi 23 juin.
- Offre d'emploi camping : la commune recherche une personne pour le mois d'août.
Candidature à déposer en Mairie.
- Bilan journée du 02 juin
- Camping :
 - o Demande week-end intégration : le conseil est plutôt favorable. Un courrier de demande d'informations complémentaires va être envoyé.
 - o Tarifs : augmentation à prévoir pour la saison prochaine
- Signalisation à prévoir pour indiquer le parking situé à l'espace EON de l'étoile.

Fin de séance à 23 h 05.